

Objectifs/Enjeux

Élargir et mettre à jour ses connaissances sur la législation en vigueur.

Intégrer les exigences des différentes lois Hamon, Alur et Macron

Analyser les principales clauses des baux et les incidences en responsabilité.

Anticiper les difficultés.



Public concerné

Négociateurs(trices) location, assistant(es) et /ou gestionnaires locatifs;

Pré requis

Connaissance des baux d'habitation



Durée

1 journée (9h -12h30/ 13h30 - 17H00)

Pédagogie

Support PPTX avec alternance de séquences techniques et d'exemples pratiques

Contenu de la formation

MATIN

- **Test de positionnement**
- **Le mandat de location en respect des nouvelles législations en vigueur : lois Hamon /Alur / Macron**
 - La prospection du mandant de location et /ou de gestion
 - Le mandat : Forme et contenu
- **Le contrat de bail selon la loi ALUR : nouvelles règles juridiques**
 - Le bail d'habitation vide ou mixte : loi du 6 juillet 1989 modifiée par la loi ALUR
 - Focus sur le bail meublé résidence principale du locataire modifié par la loi ALUR
 - Les garanties données au bailleur

APRES-MIDI

- **Choisir son locataire et entrée dans les lieux**
 - A qui louer ? Capacité juridique,...
 - L'entrée dans les lieux : nouvelles dispositions
- **Mettre fin à la location**
 - A l'initiative du locataire
 - A l'initiative du bailleur (applications Loi ALUR et MACRON)
 - La restitution du logement : l'état des lieux de sortie
- **Le contentieux**
 - Nouvelles compétences des CDC
 - Représentation en justice par une association
 - Le renforcement des CCAPEX
- **Test de validation**